

M Jean-Yves Guéant
Président de la FCPE du Nord
111 - 113 avenue de la République
BP 90253
59462 LOMME Cedex

Lille, le 11 juin 2021

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre questionnaire sur la politique départementale en matière d'éducation. Vous pourrez le trouver en pièce-jointe.

Indépendamment du questionnaire, nous tenions également à vous préciser des éléments de bilan sur les collèges.

Certains chiffres permettent de resituer les choses. En 2014, le Nord se distinguait comme l'un des Départements les plus volontaristes en matière d'éducation. En euros par habitant et au titre des dépenses totales (fonctionnement et investissement confondus), il était le troisième département à faire le plus d'efforts pour les collèges après la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine.

Aujourd'hui le Nord ne figure plus dans le classement de tête. Il se place loin derrière certains Départements comme celui par exemple de la Gironde. En 2021, le département girondin a augmenté ses dotations aux 133 collèges publics et privés de 2,5 % pour un total de 26,4 millions d'euros. Dans le Nord, les dotations pour les 202 collèges publics plafonnent à 21 millions d'euros.

Au total (fonctionnement et investissement confondus), la Gironde (105 collèges publics) a débloqué en 2021 144 millions d'euros de crédits de paiement contre 164 pour le Nord (202 collèges publics). Elle affecte en investissement 66 millions d'euros pour le déploiement de son Plan Collèges (contre 25,4 dans le Nord). Elle poursuit les travaux de réhabilitations dans de nombreux établissements pour 36 millions d'euros (contre 39 dans le Nord). Elle prévoit une ligne de 8 millions d'euros sur la maintenance pour éviter la détérioration du patrimoine (contre 7,6 dans le Nord).

Enfin, la Gironde a maintenu ses effectifs d'agents départementaux présents dans les collèges. Ils sont au nombre de 1 300. L'entretien des établissements scolaires n'a pas été externalisé. Le Département de la Gironde garde des agents de proximité polyvalents qui connaissent les lieux et participent à la vie des collèges. Dans le Nord, la majorité départementale sortante est dans la logique inverse puisqu'elle prévoit une augmentation du coût de l'externalisation de l'entretien à la suite du départ d'agents départementaux.

Concernant les politiques dites volontaristes en direction des collégiens, nous sommes toujours opposés aux modalités de l'Aide à la Réussite du Collégien mise en place dans le Nord pour remplacer les bourses départementales. Nous souhaiterions mettre en place un dispositif social plus inclusif. Par exemple, la Seine-Saint-Denis propose un chèque pour le soutien à l'achat de fournitures scolaires (des livres ou du matériel informatique) d'une valeur de 200 euros.

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le Nord devrait se mobiliser davantage. Nous souhaiterions en particulier qu'à l'instar d'autres Départements, le Nord renforce son action contre le décrochage scolaire qui a fait des ravages durant les confinements. Il s'agit d'un enjeu majeur au regard des chiffres de notre région.

Le Département du Nord pourrait également apporter un soutien technique, logistique et financier aux établissements pour mettre en œuvre des projets locaux, associer les clubs sportifs, les associations de l'éducation populaire afin de rattacher les élèves à la vie scolaire.

Vous trouverez dans notre projet l'ensemble des propositions que nous avons formulés pour les collégiens nordistes afin de renouer véritablement avec l'ambition éducative dans le Département du Nord

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D Manier', written over a horizontal line.

Didier MANIER



Elections départementales, et si on parlait des collèges ?

Mesdames et messieurs les candidats aux élections départementales,

La FCPE, Fédération des Conseils de Parents d'Élèves, première Fédération de parents d'élèves en France, compte plus de 21 000 familles adhérentes sur le département du Nord.

Notre démarche est d'interpeller les candidats aux prochaines élections départementales afin d'éclairer les parents d'élèves du Nord sur la future politique en matière d'éducation dans les collèges.

Questions aux candidats :

Quelle sera votre politique en matière de moyens alloués aux collèges ?

✓ Sur quels critères seront allouées les dotations de fonctionnement des collèges ?

Les dotations de fonctionnement aux collèges permettent de faire face aux dépenses d'administration, d'entretien et de viabilisation des établissements. Elle se calcule sur la moyenne des dépenses des trois dernières années répertoriées dans les comptes financiers de l'établissement.

Durant le mandat 2015-2021, certains collèges ont dû faire face à des problèmes de trésorerie liés à la réduction des fonds de roulement.

Nous serons attentifs à la situation de ces établissements et renforcerons le fonds de dotation complémentaire pour soulager leur trésorerie.

Nous resterons vigilants sur l'application dans les collèges du principe de non fongibilité entre les crédits versés au titre de la dotation Activité Pédagogique (AP) et les crédits versés au titre de la dotation Administration et Logistique (ALO).

✓ Quelle sera l'évolution de la dotation pédagogique des collèges par rapport à la dotation actuelle ?

En 2015, la majorité départementale sortante a divisé par deux la dotation Activité Pédagogique attribuée chaque année aux établissements scolaires. Sur le canton de Villeneuve d'Ascq qui comprend cinq collèges publics, la perte financière représente 80 000 euros par an.

Nous nous engageons à renforcer les moyens pédagogiques volontaristes en faveur des collèges. En parallèle, nous relancerons un véritable projet éducatif global en partenariat avec les enseignants, les parents et les élèves qui portera sur toutes les dimensions de la vie d'un collégien : la réussite scolaire, l'aide aux devoirs, la citoyenneté mais aussi l'environnement, le sport, la culture, les loisirs et la santé.

✓ Quelle sera votre politique de gestion du personnel TOS ?

La majorité départementale sortante a lancé en 2016 l'externalisation de l'entretien des collèges confiée à des sociétés privées. L'objectif n'était pas d'améliorer la qualité du service

public mais de réaliser des économies sur les postes d'agents départementaux déployés dans les collèges.

Nous ne sommes pas opposés par principe aux recours à des sociétés privées si des besoins temporaires ou des circonstances spécifiques le justifient (remplacement en urgence d'un agent TOS). Cependant, les missions de service public doivent être assurées par des fonctionnaires.

Nous ne sommes pas favorables à la privatisation de l'entretien des collèges pour plusieurs raisons :

- un coût non négligeable et en augmentation pour les finances départementales,
- une moindre efficacité par rapport à des agents statutaires qui connaissent leur lieu de travail,
- une moindre polyvalence par rapport à des agents départementaux qui peuvent se former et élargir leurs compétences.

Quelle sera votre politique pour la restauration scolaire ?

✓ Les tarifs seront-ils dégressifs en fonction des revenus des familles ? Sera-t-elle gratuite pour les moins favorisés ?

Au Département du Nord, les tarifs de la demi-pension sont déjà dégressifs avec une aide sociale en fonction du revenu fiscal de référence. Le Département du Pas-de-Calais a expérimenté de manière temporaire à la sortie du premier confinement la gratuité de la restauration scolaire pour l'ensemble des collégiens. Nous ne disposons pas d'autres exemples de gratuité totale pour toutes les familles sans conditions de ressources. En revanche, nous sommes tout à fait favorables à la mise en œuvre d'une tarification très sociale qui tend à la gratuité de la demi-pension pour les collégiens les moins favorisés.

✓ Quels seront vos objectifs pour la part d'aliments « bio » et d'approvisionnement local ?

Nous avons initié la démarche assiette durable dans les demi-pensions des collèges nordistes de manière à privilégier la lutte contre le gaspillage alimentaire et prioriser les circuits courts dans l'approvisionnement.

Nous continuerons d'agir pour une restauration scolaire conforme aux enjeux d'équilibre et de sécurité alimentaire, diversifiée et issue de l'agriculture bio ou raisonnée.

La loi EGalim a fixé en 2018 l'objectif d'atteindre à partir du 1^{er} janvier 2022 un taux de 50 % de produits durables ou d'origine contrôlée dans la restauration collective (dont 20 % issus de l'agriculture biologique).

Nous aurons pour objectif d'obtenir le label « Ici, je mange local » dans l'ensemble de nos collèges afin de défendre une alimentation locale, de saison et de qualité.

Cela ne se fera pas sans associer les agriculteurs de notre département. C'est pourquoi, nous avons plusieurs propositions qui permettront de mieux accompagner le secteur agricole : lutte contre l'artificialisation des sols, aides à l'installation ou encore promotion de l'agro-écologie.

Quelle sera votre politique pour les bâtiments scolaires ?

✓ Serez-vous attentifs à leurs matériaux (plomb, amiante etc.) ?

Depuis 1986, le Département du Nord construit, reconstruit ou réhabilite les collèges : 1 établissement scolaire a été livré chaque trimestre depuis 1986. 55 des 56 collèges métalliques dits « Pailleron » transférés par l'Etat dans des états très dégradés ont été rénovés. Nous avons un parc de collèges qui a été largement renouvelé et remis aux normes.

✓ Vous engagez-vous à garantir leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

Il faut relancer l'investissement pour l'accessibilité des collèges aux personnes en situation de handicap. Nous mettrons en œuvre un nouveau programme de travaux d'accessibilité pour les opérations hors constructions nouvelles.

✓ Comment comptez-vous réduire leur impact sur l'environnement ?

Nous avons été précurseurs dans l'académie de Lille en 2008 avec la construction du premier collège certifié Haute Qualité Environnementale (HQE) dans le quartier de Wazemmes à Lille. Depuis, 27 collèges nordistes ont reçu la certification HQE.

Nous avons pour objectif de lancer un nouveau plan d'investissement pour la transition énergétique des établissements scolaires avec 100 % de bâtiments passifs pour les nouvelles constructions et la neutralité carbone pour tous les bâtiments existants.

En parallèle, nous souhaitons que le fonctionnement de nos collèges soient exemplaires sur le plan environnemental. Nous favoriserons notamment le 0 déchet et agirons contre les perturbateurs endocriniens afin de préserver la santé des enfants.

✓ Serez-vous attentifs aux conditions de vie des élèves concernant le bruit et l'acoustique ?

La pollution sonore est un véritable enjeu, notamment dans nos enceintes scolaires. L'Organisation Mondiale de la Santé recommande des temps de réverbération inférieurs à 0,5 seconde pour favoriser l'intelligibilité et l'apprentissage de la parole.

Les nuisances sonores entraînent déconcentration, nervosité et fatigue tant des enseignants que des élèves.

Nous nous engageons à lutter contre le bruit, en faisant preuve d'une vigilance particulière pour les établissements qui n'ont pas fait l'objet d'une reconstruction ou d'une réhabilitation et sont encore localisés dans des bâtiments anciens.

✓ Les élèves auront-ils accès à des toilettes accueillantes et en nombre suffisant ?

Nous serons attentifs sur l'accès des toilettes au sein des collèges avec des équipes d'entretien présentes et mobilisées pour assurer la propreté des lieux en toutes circonstances.

✓ Quelle sont vos ambitions pour les collèges nécessitant des réhabilitations lourdes ?

Le Département du Nord concentre son action sur l'entretien et la réparation des établissements. C'est un changement de cycle tout à fait logique après une période où les constructions ou reconstructions ont été aussi nombreuses que nécessaires. Désormais, notre patrimoine nécessite davantage de mise aux normes des bâtiments que de nouvelles opérations.

Nous engagerons des travaux lourds de reconstruction et réhabilitation pour 30 établissements prioritaires soulignés dans le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 16 février 2017. Pour cela, nous présenterons dès le début du mandat un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les collèges nordistes. Nous déplorons que le programme d'investissement de la majorité sortante durant le mandat 2015-2021 n'ait pas affiché cette priorisation indispensable.

✓ Quelle sera votre mode de fonctionnement pour les travaux urgents ?

L'enjeu est de limiter les travaux urgents et de mieux anticiper le gros entretien de notre patrimoine. Nous mettrons en œuvre un nouveau programme d'entretien à 2 ans, 5 ans et au-delà de 5 ans.

Quelle sera votre politique pour les élèves porteurs de handicaps ?

✓ Comment gèrerez-vous le transport scolaire de ces élèves ?

Le Département du Nord assure le transport des élèves en situation de handicap selon quatre modalités différentes :

- remboursement de l'abonnement acquis pour se rendre à son établissement scolaire, permettant une libre circulation également pendant les week-ends et les vacances scolaires,
- financement de l'abonnement d'un accompagnateur dans les transports en commun,
- indemnisation des frais kilométriques pour les familles qui assurent les liaisons domicile-établissement scolaire,
- mise à disposition d'un transport adapté pour les élèves à besoin particulier.

✓ Pourrez-vous améliorer le fonctionnement des commissions MDPH ?

Nous avons demandé en 2018 l'ouverture d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur la MDPH du Nord afin d'améliorer le fonctionnement de notre service public.

Pour rappel, la MDPH du Nord est la plus importante de France. 260 000 Nordistes (soit 10% de la population) y ont un droit ouvert. Entre 2012 et 2017, le nombre de demandes a augmenté de 51%.

Le Rapport de la Mission a montré que nous devons améliorer les délais relatifs à l'orientation scolaire et l'obtention d'une AVS. Pour cela, des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires. Nous solliciterons l'Education nationale car nous avons constaté le manque de personnels du ministère pour assurer le bon fonctionnement des équipes pluridisciplinaires.

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre mail, vous trouverez les réponses que Marie-Laurence FAUCHILLE et moi-même vous apportons à votre questionnaire:

I Quelle sera votre politique en matière de moyens alloués aux collèges

A et B– Sur quels critères seront allouées les dotations de fonctionnement des collèges ?

2 principes nous guident : équité et autonomie des EPLE

2 domaines essentiels dans le calcul des dotations :

- ALO (Administration, Logistique). Il s'agit des domaines suivants : Viabilisation, Entretien, Administration. Les critères utilisés sont :

- o La moyenne des dépenses des 3 dernières années
- o Les effectifs
- o Les surfaces
- o Le taux d'occupation des bâtiments

- La dotation pédagogique tient compte des dépenses essentielles des collèges dans ce domaine correspondant aux compétences départementales. Le Département réserve toutefois une grande partie de ses dotations en la matière pour le financement de projets présentés par les établissements dans le cadre du PEDC dont il a assoupli considérablement les règles d'examen.

C- Politique de gestion des personnels Départementaux dans les collèges

- La professionnalisation des agents de maintenance qui sont devenus des interlocuteurs directs du Département pour assurer une veille et suivre les interventions des entreprises.

- Priorité a été donnée aux personnels de restauration où les effectifs ont été considérablement augmentés

- Externalisation pour les personnels d'entretien polyvalents en veillant à maintenir au moins un agent titulaire par collège. Cette disposition permet d'offrir plus de souplesse et d'efficacité par rapport à l'expression des besoins notamment dans le cadre de la pandémie où le département a pu faire face à l'augmentation de la demande de moyens.

II Quelle sera votre politique pour la restauration scolaire ?

A- Les tarifs seront-ils dégressifs en fonction des revenus des familles ? Sera-t-elle gratuite pour les moins favorisés ?

- Les tarifs de ½ pension sont déjà dégressifs dans la mesure où il existe 3 niveaux d'aide en fonction des ressources des familles. Le niveau d'aide le plus important permet d'offrir un repas à moins de 1 € 60% des collégiens aidés entrent dans cette catégorie (ce dispositif a été mis en place par le Président LECERF en 1997). Une aide complémentaire dans le cadre de l'ARC peut être accordée aux familles ayant des difficultés de paiement.

B- Quels seront vos objectifs pour la part d'aliments « bio » et d'approvisionnement local ?

- Pour l'approvisionnement local, les collèges ont été largement invités à pratiquer l'approvisionnement local. 98% des établissements qui ont une ½ pension pratiquent l'approvisionnement local. Le Département en liaison avec la Chambre d'Agriculture a mis en place des dispositifs pour faciliter les relations des établissements avec les producteurs locaux. Le Département a permis aux établissements d'augmenter les tarifs des repas pour l'intégration des surcoûts liés à l'approvisionnement local et a augmenté d'un montant équivalent l'aide accordée aux familles bénéficiaires de l'aide à la ½ pension.

- Au niveau de la part des aliments « bio » le Département s'est inscrit dans une démarche de respect de la loi EGALIM qui prévoit à terme l'intégration de 20% de produits 'bio » dans les repas.

III- Quelle sera votre politique pour les bâtiments départementaux

A- Serez-vous attentifs à leurs matériaux (plomb, amiante...)

Une attention est déjà apportée à la présence des matériaux cités et les établissements font l'objet d'un suivi et d'analyses régulières. A ce jour, aucun établissement n'est en dehors des règles prescrites en la matière. Tous les collèges sont soumis à des contrôles de la qualité de l'air. Par ailleurs dès lors que des travaux sont prescrits dans les collèges un diagnostic est réalisé pour déterminer une présence éventuelle d'amiante et dans l'affirmative un plan de retrait est aussitôt mis en place.

B- Vous engagez-vous à garantir leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

Tous les collèges seront mis aux normes « accessibilité » dans le cadre du programme Adap't décidé par le conseil Départemental qui devrait être achevé en 2024.

C- Comment comptez-vous réduire leur impact sur l'environnement ?

Tout d'abord, il convient de rappeler que toutes les opérations de construction, reconstruction, restructuration ou réhabilitation répondent aux normes HQE.

Par ailleurs la décision prise par le Conseil Départemental dans le cadre du programme Nord Durable vise à apporter un plus grand confort et une meilleure maîtrise de l'énergie. 5 axes importants ont été retenus dans le cadre de cette démarche (réfection et isolation des toitures terrasses, remplacement des lampes par des LEDS, verdissement des espaces extérieurs, mise en place de panneaux photovoltaïques, remplacement des Gestion Techniques Centralisées).

Tous les collèges seront concernés à titre ou à un autre par cette démarche.

Par ailleurs, 9 collèges dans l'Avesnois et le Cambrésis considérés comme des passoires thermiques feront l'objet de travaux importants de maîtrise de l'énergie.

L'ensemble de ce programme est évalué à plus de 100 M€.

D- Serez-vous attentifs aux condition de vie des élèves concernant le bruit et l'acoustique ?

Le confort des élèves et des équipes éducatives est un souci constant du Département dans le cadre des programmes annuels de travaux.

E- Les élèves auront-ils accès à des toilettes accueillantes et en nombre suffisant ?

Dans le cadre de la pandémie, un inventaire systématique des sanitaires et des points d'eau a été effectué qui permettra de répondre aux insuffisances constatées. Le problème réside essentiellement dans l'indisponibilité d'un grand nombre d'entre eux par suite de dégradations.

Quoiqu'il en soit, une programmation spécifique traitera ces problèmes.

F- Quelles sont vos ambitions pour les collèges nécessitant des réhabilitation lourdes ?

La majorité départementale a consacré pendant le mandat 60% des crédits d'investissement à la restauration des bâtiments laissés dans un état pitoyable par la majorité précédente qui avait préféré consacré ses moyens aux constructions neuves. Notre démarche a consisté à nous préoccuper de l'ensemble du patrimoine des collèges.

G- Quel sera votre mode de fonctionnement pour les travaux urgents ?

2 types d'intervention sont privilégiés : la maintenance et les réparations

La maintenance consiste en un travail préventif pour éviter les réparations souvent plus coûteuses. Elle se fait de 2 manières, tout d'abord, un suivi attentif des installations par les agents de maintenance des collèges qui ont été rattachés à la

direction des Bâtiments, leur permettant de réagir dès le moindre dysfonctionnement.

Puis, des marchés de maintenance confiés à des entreprises dans le cadre de contrats avec un suivi attentif sur place de leurs interventions

Les réparations urgentes sous la maîtrise des Unités Territoriales et réalisés par des entreprises retenues dans le cadre de marchés à bons de commandes.

IV-. Politique pour les élèves porteurs de handicap

1. Le transport des écoliers, des collégiens, des lycéens et des étudiants en situation de handicap est une compétence départementale.

Notre double ambition est d'améliorer le service rendu en offrant à chaque élève un transport adapté à son handicap, du taxi individuel ou bus scolaire, mais aussi d'encourager la prise d'autonomie de chaque élève de ces transports par un accompagnement ou non.

En outre, toute famille prenant en charge le déplacement de son enfant handicapé vers son établissement a droit à une indemnité kilométrique versé par le Département, de même que tout accompagnateur peut être dédommagé du coût de son déplacement.

2. Le taux de prévalence du handicap dans le Nord est le double de celui de la France (3,4 contre 1,8). D'où le travail important de la MDPH dans la prise en charge des dossiers des élèves en situation de handicap.

Pourtant, actuellement, la MDPH est une de celles qui traitent le plus vite l'ensemble des dossiers, soit en 3 mois maximum.

L'amélioration du fonctionnement des MDPH passe par des réunions plus nombreuses des équipes pluridisciplinaires d'examen des dossiers : le nombre restreint d'enseignants qui y participent ne le permet pas pour l'instant.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations dévouées.

Jacques HOUSSIN & Marie-Laurence FAUCHILLE
Candidats aux Départementales sur le canton de Lambersart

Objet : Réponse au questionnaire FCPE – Elections Départementales

Madame,
Monsieur,

Nous vous remercions de votre interpellation.

Vous trouverez ci-dessous nos réponses. Notre action, si nous sommes élus, s'inscrira dans la volonté d'assurer les meilleures chances aux collégiens du Nord. Voici nos réponses à vos questions :

Quelle sera votre politique en matière de moyens alloués aux collèges ?

✓ Sur quels critères seront allouées les dotations de fonctionnement des collèges ?

A travers les compétences du Département en matière de collèges, nous actionnerons plusieurs leviers pour favoriser la réussite éducative. Cette stratégie dépasse donc la simple notion de critères.

Cependant, il sera important de permettre aux collèges REP, REP+ et aux établissements implantés (ou recrutant) en Quartiers Prioritaires de la Ville d'être davantage accompagnés.

D'une façon générale, la construction et l'entretien des bâtiments, la participation aux frais de fonctionnement des établissements, la restauration scolaire, l'équipement et le raccordement numériques seront autant de sujets sur lesquels nous mobiliserons fortement les finances départementales pour offrir un environnement de travail favorable à nos collégiens et à la communauté éducative.

Nous portons une vision large, volontariste et engagée de ce que doit être la politique éducative départementale. Les actions du Département ne sauraient se limiter, stricto sensu au minimum légal comme c'est le cas aujourd'hui. Le renforcement des aides à la scolarité, du financement des projets éducatifs ou encore la réintroduction d'une participation départementale aux voyages scolaires, sont emblématiques de notre volonté d'apporter une valeur ajoutée concrète et utile.

Le Département repensera les outils permettant à tous les élèves de trouver un stage de 3^{ème} au-delà des réseaux parentaux.

En parallèle, face à un monde ultra-connecté, souvent violent et difficile, les adolescents se laissent parfois aspirer par des usages numériques problématiques. C'est à ce titre que nous souhaitons porter la lutte contre le harcèlement scolaire, notamment le cyber-harcèlement, comme grande cause départementale.

✓ Quelle sera l'évolution de la dotation pédagogique des collèges par rapport à la dotation actuelle ?

Un 1^{er} élément permet de mesurer la situation actuelle. En effet, les dotations actuelles du Département, rendues la plupart du temps quasiment inaccessibles, ne sont consommées réellement qu'à hauteur de 60%. Par cette stratégie, la majorité de Droite actuelle peut afficher au moment du vote du budget une somme conséquente alors qu'elle sait par avance que l'intégralité ne sera pas versée.

Nous rompons avec cette méthode en trompe l'œil pour que les fonds départementaux soient réellement utilisés dans l'esprit de ce que nous avons décrit plus haut. La réactivation du Plan Educatif Global

Départemental, adapté aux enjeux d'aujourd'hui, permettra comme c'était le cas avant 2015 d'engager des moyens réels en faveur de la réussite des collégiens.

✓ **Quelle sera votre politique de gestion du personnel TOS ?**

Ré-internaliser les missions d'entretien de nos collèges La majorité départementale a choisi fin 2016 d'expérimenter l'externalisation de l'entretien dans les collèges du département. Le nombre d'agents titulaires en charge de cette mission a largement diminué : les Agents d'Entretien Polyvalents (anciennement « TOS ») étaient au nombre de 1 600 en 2006. Ils n'étaient plus que 1 200 en 2019. L'externalisation de l'entretien dans les collèges pose aujourd'hui plusieurs difficultés en termes de qualité et de continuité du service public. Le volume d'heures dédié à l'entretien dans les collèges a fortement diminué, induisant une moindre qualité du service rendu, et à termes, une dégradation probable du bâti. Le fort turn-over des salariés de l'entreprise prestataire ne facilite pas la constitution de collectifs de travail stables, ni de relations avec la communauté éducative. Le cahier des charges des prestations conduit à rigidifier l'entretien dans les collèges. Les tâches sont cadrées et quantifiées, ce qui réduit très fortement la possibilité de polyvalence. Or la polyvalence des AEP permettait précisément d'assurer une maintenance régulière et complète du collège, plutôt qu'un entretien minimaliste et restreint. Par ailleurs, le travail des AEP durant les heures de cours des collégiens renforce la présence adulte au collège, tandis que les salariés du prestataire interviennent lorsque le collège n'accueille plus d'élèves. Nous reviendrons sur cette logique de privatisation des missions d'entretien de nos collèges, engagée par la majorité de droite qui a favorisé le moins disant sur le plan social et le moins efficace par rapport à des agents statutaires qui connaissent leur lieu de travail. Toutes les études démontrent que cette politique est plus coûteuse sur le long terme que la Régie directe. La Régie publique constitue une solution plus judicieuse.

Nous porterons une attention particulière au phénomène de vieillissement de la profession (proposition de reconversion interne...) et dans ce cadre, travailler au recrutement de nouveaux AEP. Le recours à des prestations privées d'entretien dans les collèges ne sera justifiée que pour renforcer les équipes ponctuellement, sur des accroissements temporaires d'activités.

Ainsi, il nous apparaît judicieux de combiner politique d'insertion au bénéfice des allocataires du RSA et renforcement des effectifs AEP. Nous mènerons une politique de formation auprès des allocataires du RSA volontaires qui trouveront dans le périmètre des missions du Département un emploi stable et durable. Nous pouvons concilier intelligemment, formation, insertion et service public.

Quelle sera votre politique pour la restauration scolaire ?

✓ Les tarifs feront-ils dégressifs en fonction des revenus des familles ? Sera-t-elle gratuite pour les moins favorisés ?

Nous garantirons une tarification sociale de la restauration scolaire qui permettra à chaque collégien de bénéficier d'un repas équilibré et de qualité. La gratuité pourra être accordée pour les revenus les plus faibles (RSA).

✓ Quels seront vos objectifs pour la part d'aliments « bio » et d'approvisionnement local ?

Véritable temps d'apprentissage pour transmettre de façon durable aux jeunes générations les savoirs essentiels pour une alimentation respectueuse de l'environnement et écologique, il s'agit également d'un lieu dédié à l'éducation au goût, au respect de la diversité culturelle et des valeurs communes permettant le vivre-ensemble.

Nous proposerons aux familles plusieurs options dans les repas servis aux enfants tout en garantissant l'équilibre alimentaire, la qualité nutritionnelle et la diversité des aliments servis. Cela constitue un pilier de notre politique alimentaire et, au-delà, de notre politique sociale.

Ainsi, nous proposerons qu'un repas végétarien soit servi quotidiennement dans les cantines des collèges du Département. A l'image de la démarche « assiette durable » que nous avons initiée avant 2015, nous défendrons une alimentation locale, de saison et biologique. Avec la politique alimentaire que nous développerons, les filières

d'approvisionnement de la viande et du fromage gagneront en qualité en privilégiant des agricultrices et agriculteurs locaux, respectueux de l'environnement et vigilants au respect du bien-être animal.

Par ailleurs, en plus de repas composés d'aliments issus de l'agriculture biologique ou produits localement, nous sommes déterminés à éliminer des cantines scolaires les aliments ultra-transformés dont la consommation a été associée à une augmentation de maladies chroniques (cancers, maladies cardiovasculaires, obésité).

Enfin, nos politiques en matière de transition écologique favoriseront les circuits courts et le bio dans les cantines des collèges. Nous viserons le 100% local, le 50% bio et le zéro plastique dans les cantines scolaires de nos collèges.

Quelle sera votre politique pour les bâtiments scolaires ?

✓ Serez-vous attentifs à leurs matériaux (plomb, amiante etc.) ?

Le rythme de reconstruction des collèges était de 5 par an, il est tombé à un collège par an durant le dernier mandat. Il s'agira de relever ce rythme pour offrir un cadre de travail adapté aux besoins des territoires.

Lancer un nouveau plan d'investissements pour réussir la transition énergétique dans les collèges d'ici 2030 sera l'un des grands axes de notre politique. Notre objectif : 100 % de bâtiments passifs pour les nouvelles constructions et la neutralité carbone pour tous les bâtiments existants. Lieux de formation des citoyens de demain, nous ferons de nos collèges des établissements exemplaires pour la transition écologique. Nous favoriserons le fonctionnement 0 déchets, des accès sécurisés pour les modes doux de transport, des projets pédagogiques environnementaux et des bâtiments économes alimentés en énergie renouvelable. Nous nous engagerons à entretenir et meubler les collèges avec des produits sains ne diffusant pas de perturbateurs endocriniens dans l'air.

Dans ce cadre, il est bien évidemment hors de question que soient utilisés des matériaux nocifs (plomb, amiante, etc...) !

Le Nord compte 202 collèges publics. Toutes les opérations de construction et de réhabilitation seront désormais certifiées Haute Qualité Environnementale (HQE) et obéiront aux dernières normes en vigueur.

✓ Vous engagez-vous à garantir leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

Il est bien évident que la collectivité en charge de l'accompagnement des personnes à besoins particuliers aura à cœur de faire respecter et de tout mettre en œuvre pour que l'accessibilité des collèges soit la même pour tous en prévoyant un environnement adapté à la scolarisation de tous les enfants dont ceux à besoins particuliers et/ou relevant de la MDPH. Il en va de même pour les transports de ces enfants (compétence départementale) en veillant à concordance des horaires avec l'emploi du temps du collégien.

✓ Comment comptez-vous réduire leur impact sur l'environnement ?

Au-delà de ce qui a été exposé plus haut (collège HQE), nous viserons comme cela été déjà le cas avant 2015 à ce que les collèges ne soient pas seulement à énergie passive mais positive. « Débétonner » et végétaliser les cours des collèges fera l'objet d'une politique renouvelée pour qu'à la fois, le collège réduise son empreinte carbone mais qu'il soit aussi plus agréable à vivre au quotidien.

Dans cet esprit, nous mettrons en place un plan de « débetonisation » et de « revégétalisation » des cours de collèges. Les cours rénovées proposeront des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des collégiens, espaces de jeux, potagers, mares ou coins calmes.

Par ailleurs, nous avons l'ambition de mettre en place des plans de déplacements. Ils sont une nécessité aujourd'hui pour lutter contre le changement climatique, améliorer notre environnement de tous les jours et

sécuriser les parcours de nos collégiens entre leur domicile et leur établissement scolaire.

Ainsi, les communautés éducatives pourront avec l'aide du Département du Nord et en concertation avec les communes travailler sur un plan de déplacement « mobilité douce » vers les établissements scolaires (aménagement urbains, réseaux express vélo, ateliers de réparation des cycles...).

✓ Serez-vous attentifs aux conditions de vie des élèves concernant le bruit et l'acoustique ?

Les futures constructions et réhabilitations des propriétés départementales, dont les collèges auront pour objectif de lutter contre toute forme de pollution, y compris sonore. Un regard particulier sera donné sur les conditions acoustiques des espaces de restauration scolaire et visera à réduire le bruit en améliorant la circulation dans les espaces communs (couloirs, halls..).

✓ Les élèves auront-ils accès à des toilettes accueillantes et en nombre suffisant ?

L'intimité des collégiennes et collégiens doit être garantie. Toutes nouvelles construction ou réhabilitation fera l'objet d'un soin particulier sur ce point.

De la même façon, nous mettrons à disposition des protections périodiques gratuites et accessibles à chaque collégienne. Il s'agira ainsi de lutter contre la précarité dans les collèges du Nord.

✓ Quelle sont vos ambitions pour les collèges nécessitant des réhabilitations lourdes ?

De se rapprocher au plus près des objectifs mentionnés plus haut concernant les nouvelles constructions. Le coût d'une réhabilitation lourde, selon son ampleur peut parfois justifier de démolir pour reconstruire de façon plus vertueuse. Nos collèges seront des structures permettant l'ouverture sur leur environnement et à la vie locale, ceci en partenariat avec les communes, les parents, les associations (cf. Collège Miriam Makeba- Lille Moulin).

✓ Quelle sera votre mode de fonctionnement pour les travaux urgents ?

Une brigade d'intervention, un fonds de prévoyance et un marché public dédiés permettront de faciliter les interventions urgentes.

Quelle sera votre politique pour les élèves porteurs de handicaps ?

✓ Comment gèrerez-vous le transport scolaire de ces élèves ?

Le Département à l'obligation légale d'assurer les transports des collégiens handicapés. Nous veillerons à ce que ces transports soient réalisés dans les meilleures conditions.

✓ Pourrez-vous améliorer le fonctionnement des commissions MDPH ?

Nous avons demandé qu'une Mission d'Information et d'Evaluation sur la MDPH du Nord soit menée en avril 2018 suite à la fermeture de la MDPH afin de traiter 7 000 dossiers en attente. La MDPH du Nord est à l'image de notre département avec une population plus fragile qu'ailleurs et des besoins d'accompagnement bien supérieurs à la moyenne nationale. Les chiffres du rapport le confirment :

- plus de 260 000 personnes en file active, soit 10 % de la population départementale
- une augmentation des demandes de 51 % entre 2012 et 2017. Malgré de nouveaux recrutements au sein de la MDPH, il demeure un décalage avec les besoins. L'activité augmente significativement et les moyens humains n'augmentent que modérément. Entre 2012 et 2018, le nombre d'ETP est passé de 183 à 202. Dans le même temps, le nombre de demandes traitées par agent est passé de 874 à 1103 sur la même période.

Il est bien évident qu'au regard de ces évolutions que le service public de la MDPH doit être renforcé pour

accompagner dignement les nordistes, dont les collégiens en situation de handicap. C'est ce que nous ferons.

Nous envisageons d'autres actions en direction des collégiens qui dépassent ce questionnaire. C'est pourquoi, nous vous invitons à consulter notre programme complet « Nord en Commun » sur le site <https://nord-en-commun.fr> et plus spécifiquement à la rubrique [Grandir et Réussir son parcours au collège | Le Nord En Commun \(nord-en-commun.fr\)](#).

Nous vous prions, Madame, Monsieur, de croire en l'expression de notre engagement total pour permettre aux Nordistes de retrouver l'espoir pour préparer avec nos enfants et nos jeunes le monde de demain. Le Département agira auprès de l'Etat pour que les moyens des collèges soient adaptés aux besoins et sanctuarisés.

Enfin, nous vous remercions par avance de bien vouloir transmettre aux conseils locaux du canton de Lambersart nos réponses à votre questionnaire.

Valérie CATELAIN et Pierre-Yves PIRA, Candidats titulaires,

Virginie DELEU et Lucien DEMEULENAERE, candidats remplaçants.

Pour un Nord Social, Ecologique et Solidaire

Réponse au questionnaire de la FCPE59

Nous rappelons qu'en ce qui concerne l'éducation, le département assure :

- la construction, la reconstruction, les grosses réparations , l'équipement et le fonctionnement des **collèges** ;
- l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique ;
- la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (**TOS**) depuis la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004).
- la sectorisation des collèges.

Au-delà, le département a également une **compétence partagée en matière culturelle**(création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine...), en matière de **sport**, de promotion des **langues régionales** et d'**éducation populaire** (art. 103 s. loi NOTRe ; art. L. 1111-4 CGCT)

C'est déjà beaucoup, et cela lui donne déjà un nombre conséquent de moyens d'action.

Les compétences de l'État concernent notamment la pédagogie, les programmes scolaires, les diplômes nationaux, la gestion des personnels enseignants, dont il assure le financement, la répartition des moyens afin d'assurer en particulier l'égalité d'accès au service public, et enfin le contrôle et l'évaluation des politiques publiques.

Le Département ne peut agir qu'avec subtilité et prudence sur ces compétences régaliennes.

D'où les réponses que nous ferons à vos questions, dont une bonne partie concerne également les compétences et responsabilités de l'État.

I. L'enfant au coeur du système éducatif

A. Les investissements :

1. **En termes d'investissements**, les priorités sont selon nous les suivantes :

- **La rénovation thermique** – ou, à défaut, la reconstruction selon des priorités clairement établies et partagées – des collèges, cette rénovation devant permettre aux établissements de diminuer fortement les dépenses liées à la viabilisation, mais aussi de faire face à des périodes de canicule.
- **L'accélération de la mise aux normes des locaux scolaires par rapport à l'accueil des personnes en situation de handicap**. Une centaine de collèges sont encore concernés. Si cet effort n'est pas sérieusement amplifié, l'objectif de 2024 prévu pour une mise aux normes complète restera non atteint.
- **Un effort accru pour les gros travaux d'entretien** (clos et couvert, réseaux...), trop souvent sacrifiés depuis une dizaine d'années.
- **L'aération des salles** (ventilation double flux...)

2. Les politiques éducatives :

2.1. **Le Projet Éducatif Départemental des Collèges**, initié par la précédente majorité, a été un outil très utile au service de l'initiative des équipes éducatives de collège, de la démarche de projet, fortement porteuse de sens, et de l'ouverture à l'environnement local comme au monde . Nous le développerons et augmenterons le montant global des dotations pour les collèges publics, en tenant compte de leur Indice de Position Sociale. Nous redéfinirons les axes d'actions : **Axe nature/climat ; Axe citoyenneté locale (y compris la coopération en collège)/internationale ; Axe pratique culturelle, scientifique ou sportive ; Axe égalité filles-garçons ; Axe découverte des métiers et des formations**, un même projet pouvant d'ailleurs répondre à plusieurs axes . Nous encouragerons les partenariats locaux – compagnies locales, conservatoires, artistes locaux, centres sociaux, clubs sportifs, associations- et avec les institutions culturelles gérées par le Département (Forum des Sciences, musées départementaux...) et serons vigilants sur le principe d'accès de tous à ces activités. Nous souhaitons aussi que les TOS, le Conseil des Délégués et le FSE soient fortement associés à ces projets, et qu'ils puissent être porteurs de projets.

2.2. Constatant le désengagement financier de l'État, nous chercherons à abonder les subventions aux **Ateliers de Pratique Scientifiques et Culturels et aux Espaces Rencontre avec l'oeuvre d'art**, selon les mêmes principes de partenariat locaux .

2.3. Nous infléchirons la politique départementale en ce qui concerne le numérique en favorisant l'usage et la réalisation de **logiciels dits « libres »** (open source) dans les collèges ainsi que des **systèmes d'exploitation sous Linux** ; nous veillerons à la meilleure maintenance possible des réseaux et matériels numériques des établissements ; nous agirons contre la fracture numérique en renforçant les plages d'accès au numérique au sein de l'établissement et en prêtant des micro-ordinateurs.

2.4. Nous augmenterons les crédits alloués à l'**Aide à la Réussite du Collégien** dans les collèges publics, en prenant en compte leur Indice de Situation Sociale, mais aussi en permettant à tout établissement de faire face à une urgence sociale.

3. Accueil, restauration et hébergement des élèves :

- Les collégiens doivent être accueillis dans des locaux propres et agréables. Cela veut dire que les techniciens et ouvriers de service soient pleinement impliqués dans la vie de l'établissement, en y étant affectés en permanence, sauf remplacement en raison d'un congé du titulaire, et bénéficient d'une formation continue.

- Nous veillerons en particulier avec eux, comme avec la communauté éducative dans son ensemble, à ce que les toilettes soient dans un état de propreté et de maintenance le meilleur possible.

- Concernant la restauration, notre objectif est d'aller dans tous les collèges vers une alimentation bio et locale, avec une alternative végétarienne quotidienne. Cela suppose, au niveau départemental,

a) de contribuer à l'installation ou à la conversion en bio d'un grand nombre d'agriculteurs, particulièrement en maraîchage ;

b) de développer l'approvisionnement des collèges notamment via Norabio, les jardins de Cocagne...et autres réseaux ;

c) de former les personnels de cuisine en particulier à la réalisation de repas végétariens à la fois goûteux et équilibrés.

- La lutte contre le gaspillage alimentaire passe d'abord par la qualité et la diversité de l'offre alimentaire aux collégiens – associés aux commissions menus- , ensuite par la possibilité de choix (salad'bar, deux plats chauds au choix...)

- Nous renforcerons pour les collèges publics l'**Aide à la Demi-Pension**, qui doit permettre, en fonction du quotient familial, mais aussi en cas d'urgence sociale, un accès gratuit à la restauration scolaire sur décision de la Commission du Fonds Social de l'établissement.

B. Les rythmes de vie de l'enfant

5. Nous considérons que l'**Éducation Nationale** tourne le dos de manière assez régulière à ce que nous savons des rythmes de vie de l'enfant : prioriser les créneaux de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 pour les activités nécessitant une plus grande vigilance ; éviter une coupure de temps trop longue le week-end... **Le département** peut cependant proposer que les activités liées aux ateliers de pratiques culturelles, scientifiques et sportives aient lieu entre 13h et 14h30 et après 16h30, et permettre l'accès à des activités péri-scolaires dans les locaux du collège le samedi, quand le collège est actuellement fermé

C. Réussite de tous les élèves :

6. Au-delà de ce que nous avons exposé plus haut (pédagogie de projet mobilisatrice), une bonne partie de la réussite des élèves dépend de ce que l'Éducation nationale met en œuvre pour être son propre recours.

7. Cependant, **le décrochage scolaire est un phénomène multifactoriel** qui suppose une approche globale de l'enfant : déficit de sommeil, insécurité affective, troubles de voisinage, mauvaises conditions d'étude à la maison, mais aussi handicaps non visibles (dys-, TDAH...)...sont autant de motifs de décrochage scolaire, au-delà des difficultés inhérentes aux apprentissages en milieu scolaire . Les services du Département peuvent agir sur tous ces facteurs : le cas échéant, la MDPH, mais concernant les situations sociales, les **travailleurs sociaux** peuvent apporter leur concours, notamment via des Investigations éducatives à domicile, les **Clubs de Prévention** peuvent aussi jouer un grand rôle en entrant en contact avec le jeune dans son quartier. Or la droite a baissé drastiquement les moyens qui leur sont attribués, et certains clubs ont dû cesser leurs activités, faute de crédits. Nous mettrons fin à cette politique de gribouille, même si nous savons qu'il faudra sans doute plusieurs années pour rétablir cette situation. Nous devons aussi nous appuyer sur les **centres sociaux**, qui voient les élèves et leurs familles sous un autre angle et peuvent contribuer à la reprise des relations, et c'est une raison de plus pour que le Département soutienne leur

action. Cela suppose que les équipes éducatives du collège recherchent le contact avec ces différents interlocuteurs.

8. Nous souhaitons qu'en plus du plan de relance, le Département mobilise des Crédits Européens pour contribuer à financer la rénovation thermique de tous les collèges qui le nécessitent, en commençant par les établissements les plus éloignés de la cible BBC.

D. Orientation scolaire :

9. L'orientation est un processus de construction du projet qui s'inscrit dans le temps long. Pour les collégiennes et collégiens, temps de l'exploration, nous proposons que chaque élève puisse avoir accès à un stage de découverte professionnelle. Pour ce faire et pour lutter contre les inégalités sociales et culturelles, outre le développement de plateformes proposant des stages, nous travaillerons en coopération avec les entreprises et les RIPREE (enseignant·es référent pour l'insertion professionnelle et la relation école entreprise) pour élargir les choix des élèves. En effet beaucoup d'élèves ont des choix réduits par manque de connaissance.

E. Les jeunes et la citoyenneté

10. Parce que le collège est un lieu d'éducation à la vie collective, le Département soutiendra les initiatives visant à créer au collège des dynamiques de coopération entre élèves, classes coopératives ou autres. L'auto-organisation des collégiens doit être encouragée et accompagnée avec bienveillance.

II. Améliorer le système éducatif

11. Nous serons vigilants à ce que la subvention de fonctionnement permette progressivement aux collèges de prendre en charge **tous les frais de fourniture scolaire à la charge des parents**. Dans un premier temps, les Fonds d'Aide à la Réussite du Collégien seront abondés pour permettre aux familles en difficulté de disposer gratuitement dès la rentrée de toutes ces fournitures. Mais actuellement, l'une des principales difficultés qui limite l'autonomie budgétaire des collèges reste le montant des dépenses liées à la viabilisation (chauffage, électricité, eau). La rénovation des collèges doit permettre de renforcer les marges de manœuvre d'utilisation de la dotation de fonctionnement pour prendre en charge ces fournitures pour tous, sur la base d'une liste votée au Conseil d'Administration.

Cependant, nous rappelons que le renouvellement des manuels scolaires – qui peuvent avoir une version numérique- est de la responsabilité de l'État, or celui-ci n'est guère généreux dans ses dotations, même quand il modifie les programmes d'enseignement. Si les Conseils d'Administration utilisent librement les dotations de fonctionnement du département, nous rappellerons à l'État ses responsabilités.

12. **Les aides financières directes** (Aide à la Réussite du Collégien, Aide à la Demi Pension) seront abondées. Le Département prêtera également des **micro-ordinateurs**. Par ailleurs, sur critères sociaux, le département prendra en charge soit la moitié soit la totalité de l'adhésion aux sections sportives scolaires affiliées à l'UNSS. De même, bien que le département ne soit plus en charge que du transport des élèves en situation de handicap, il fournira des **vélos** aux élèves sur critères sociaux (déplacements inférieurs à 5km) et prendra en charge les abonnements de transport des collégiens habitant à plus de 5km de leur collège – hors dérogations accordées pour un autre motif que la fratrie-.

F. Décentralisation et déconcentration :

13. Cette question relève de l'organisation des pouvoirs publics décidée par la représentation nationale.

14. Nous considérons que le département, responsable de la sectorisation des collèges, doit maintenir le service public dans le monde rural, le corollaire de ce principe étant d'agir, en tant qu'aménageur du territoire, contre la désertification des campagnes et la métropolisation, et pour la revitalisation rurale.

G. Mixité sociale :

15. Le département a une compétence reconnue en matière culturelle. **La mise en œuvre du PEDC** doit être l'occasion, non pas de renforcer l'accès d'une minorité aux cultures, mais de permettre à tous les collégiens, et plus particulièrement ceux de milieux modestes, le cas échéant via l'ARC, de trouver le chemin des médiathèques, des conservatoires, des compagnies théâtrales, des clubs scientifiques... L'examen des dossiers de PEDC sera attentif sur ce point.

III. Les parents, co-éducateurs

16. Si le Département n'exerce pas de contrôle hiérarchique sur l'Éducation Nationale, il peut contribuer à renforcer le rôle des parents en soutenant leurs fédérations, et notamment en contribuant à leur formation pour qu'ils maîtrisent les dispositions qui garantissent leur rôle dans le Code de l'Éducation. Les Conseillers Départementaux présents dans les Conseils d'Administration doivent selon nous être à l'écoute des parents, et favoriser leur reconnaissance comme membres de la communauté éducative.

17. Nous militons pour que les salariés, quels qu'ils soient, puissent s'absenter pour rencontrer les personnels éducatifs et d'enseignement et pour un statut du parent délégué. En ce qui concerne des agents du Département, nous souhaitons que des autorisations d'absence soient accordées dans le cadre du suivi de la scolarité de leurs enfants.

IV. La laïcité

18. Beaucoup l'évoquent et l'instrumentalisent, parfois en utilisant ce mot à des fins d'exclusion, alors que selon nous la **laïcité est émancipatrice**. Nous avons d'abord besoin de nous ré-approprié ce concept, sa genèse, dans l'histoire de notre pays. Nous avons besoin de mieux comprendre l'élaboration scrupuleuse de la loi de 1905, sans la limiter à ses articles les plus connus. La loi de 1905 permet à chacun de croire ou de ne pas croire, et même d'exprimer ses convictions religieuses dans l'espace public. Mais elle réprime aussi les pressions de toutes sortes, et notamment celles émanant de responsables d'un culte appelant soit à ne pas respecter les lois de la République, soit, pire, à s'en prendre à quelqu'un en raison de ses opinions. L'Observatoire de la Laïcité a fourni à de nombreux enseignants et éducateurs des outils simples et clairs permettant de vivre en laïcs dans notre société. Nous regrettons la disparition de cet outil pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la laïcité.

19. Selon nous, le Département doit appliquer toute la loi, mais rien que la loi. Il ne doit pas renforcer le dualisme scolaire en finançant l'enseignement privé au-delà de ce que la loi prévoit, ou, pire, en facilitant la création d'établissements privés quels qu'ils soient.

Ali rahni

Salam .

Paix.

Exister c est exister politiquement !
Abd Malek Sayad

- 1) A) Nous comptons proposer un ratio entre habitants sur la ville et jeunes, en plus du rapport de calcul actuel. Cela permettrait à une ville jeune comme Roubaix d'avoir des moyens supplémentaires pour l'éducation de ses jeunes.

Sinon, le nombre d'habitants, la situation géographique et la zone d'éducation concernée (prioritaire ou non), le revenu des habitants, la richesse fiscale... sont des indices à prendre en compte. Les indicateurs sont à la hausse, voyons les financements à la hausse, après une période d'austérité départementale.

Dans une société encore trop inégalitaire, le milieu social détermine bien souvent la capacité à trouver sa place dans la société. Éducation, culture, sport, loisirs : le département doit actionner de nombreux leviers pour œuvrer à l'émancipation des Nordistes. Il faut donc offrir des conditions d'apprentissage de qualité aux collégien-ne-s en proposant des effectifs à taille humaine, prenant en compte la mixité sociale. "Le quoi qui l'en coûte" doit jouer à plein pour l'éducation de nos enfants.

B) Evolution de la dotation pédagogique à la hausse.

C) Nous souhaitons plus de moyens humains et plus de moyens techniques pour nos collègues

Pour la réussite de nos collégiens, il est important d'apporter les moyens importants pour répondre de manière efficace aux questions d'apprentissage de découverte et du savoir. Dans notre programme, nous souhaitons que chaque élève puisse bénéficier de la gratuité des équipements pédagogiques : des manuels scolaires, par l'achat auprès des librairies indépendantes par les établissements, au matériel pédagogique pour les filières techniques et technologiques, et enfin de développer l'éducation artistique et culturelle.

De plus, nous proposons dans notre programme la mise en place de dispositifs innovants pour la prise en charge des décrocheurs scolaires. Il n'est pas acceptable que des jeunes sortent du système scolaire sans solution.

- 2) A) Oui, tarifs dégressifs. Et gratuits pour les moins favorisés.

B) Nous visons le 100% bio à l'horizon 2027, dès 2022. Pareil pour le local. C'est possible, avec de bons partenariats avec nos agriculteurs de la région

Nous sommes par ailleurs pour la gratuité TOTALE de la cantine bio & locale. C'est une mesure phrase de notre programme.

Nous sommes pour la mise en œuvre des tarifications sociales progressives pour la restauration scolaire, afin d'aller vers la gratuité totale, tout en améliorant la qualité des repas (circuits courts, agriculture bio, alimentation diversifiée...) en s'appuyant sur nos producteurs locaux.

3) A) Oui. Attentifs à tous les matériaux

B) Oui. L'inclusivité pour tous est importante. L'accessibilité aussi.

C) La réduction de l'impact environnemental passe par de multiples moyens : remise aux normes thermiques, régulation de la consommation et du chauffage par une programmation beaucoup plus sensible aux aléas thermiques du temps, reconstruction des bâtiments dits « passoires thermiques » ou délabrées. La santé des bâtiments, c'est la santé de nos jeunes.

D) Oui. L'acoustique est une donnée rarement prise en compte. Souvent négligée, elle doit être pensée dès le début des projets, avec les architectes. L'aspect acoustique doit figurer dans les appels d'offres systématiquement, car les collèges se retrouvent à installer des isolants acoustiques de fortune APRES la livraison du bâtiment.

E) Oui. Toilettes accueillantes, et inclusives. Nous réfléchissons à un ratio par étudiants. Encore sujet à discussion

F) Les ambitions sont élevées. Les professeurs et les parents d'élèves doivent s'attendre à plus de consultations et de tables rondes avant le démarrage des appels d'offres et des concours. Les ambitions environnementales seront affichées à un degré élevé. Les réhabilitations lourdes seront questionnées avec les experts pédagogiques et en construction appropriés. Les constructions « low-cost », sans garantie de préservation construite après quelques années seront bannies de notre vocabulaire.

G) Nous préférons déménager les collégiens dans des locaux sûrs, ou mettre à disposition des professeurs des locaux temporaires de qualité. Halte aux travaux qui s'enlisent, et aux locaux temporaires qui deviennent permanents.

Notre ambition en tant que futur élu est de garantir à toutes les élèves de notre département des conditions d'apprentissage de haute-qualité. Cette ambition passe par la construction de nouveaux collèges HQE, avec les moyens à la hauteur des enjeux de réussite scolaire de nos jeunes.

4) A) Le transport des élèves handicapés ne doit pas être une donnée comptable délaissable à loisir. Nous comptons

B) Les commissions MDPH ont été baissées et leurs modes de fonctionnement amputés par la majorité actuelle. « • Redonnons à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) les moyens pérennes pour assumer ses missions. » figure dans notre programme.



CANDIDATS ELECTION DEPARTEMENTALES 2021

Canton de Roubaix2 – Ville de Roubaix- Wattlelos - Leers

Le 9 juin 2021,

Bonjour,

Voici donc notre réponse à votre interpellation amicale.

En effet, parlons des collèges. C'est une des compétences principales de l'assemblée départementale. Si vous le permettez nous allons vous présenter nos orientations et politiques sur les 4 sujets évoqués.

La politique pour les élèves porteurs de handicaps.

Le fonctionnement de la MDPH n'est pas satisfaisant c'est le constat que nous avons fait lors de notre rencontre avec des bénéficiaires de l'AAH pendant cette campagne.

Nous préconisons un accueil personnalisé des futurs ayants droits et des évaluations de situation par des entretiens obligatoires (ce qui n'est pas le cas) avec la personne concernée mais également une plus grande prise en compte par la PCH (compensation du handicap) des activités domestiques et l'exercice de la parentalité.

Concernant les élèves porteurs de handicaps physiques et/ou d'autisme, il faut que les transports scolaires soient facilités et pris en charge (conditions de revenus). Compte tenu de la situation actuelle cette prise en charge doit être étendue pour les transports vers les établissements Belges.

La politique des bâtiments scolaires

Pour les collèges neufs comme pour les anciens, il nous faut des bâtiments exemplaires en qualité de construction et d'accueil des enfants à mobilité réduite.

Nous préconisons des bâtiments répondants aux normes de « Haute Qualité Environnementale » qui vise à limiter les impacts environnementaux d'une construction ou d'une réhabilitation, tout en assurant aux occupants des conditions d'occupation saine et confortable. La HQE est inspirée du label haute performance énergétique avec une dimension sanitaire, hydrologique (récupération d'eau de pluie) et végétale (ilot de fraîcheur). Spécifiquement, pour les réhabilitations, elles doivent se concevoir avec l'équipe pédagogique pour gérer les contraintes de l'accueil des élèves.

Un focus sur un établissement de notre canton : Le collège Pablo Neruda de Wattlelos qui doit être reconstruit pendant le prochain mandat c'était le dernier collège Pailleron du département. Cet établissement doit devenir un modèle nous y veillerons.



CANDIDATS ELECTION DEPARTEMENTALES 2021

Canton de Roubaix2 – Ville de Roubaix- Watrelos - Leers

La politique de la restauration scolaire

Nous favoriserons le bio mais surtout l'approvisionnement local. En effet un légume bio cultivé sous des serres andalouses par une main d'œuvre exploitée et acheminé par des camions conduit par des chauffeurs payés au lance pierre n'a aucun sens.

Objectif à 3ans : 100% d'approvisionnement bio ou en agriculture raisonnée sur des zones d'achat restreint autour du lieu de consommation. Nous voulons également promouvoir l'offre de menus alternatifs végétariens dans les établissements.

Notre souhait, permettre à tous les élèves d'accéder à la restauration collective de qualité. Pour cela les tarifs doivent être accessibles et dégressifs en fonction des revenus des familles cependant, nous refusons le 100% gratuit.

Sur les moyens alloués aux collèges

Les modalités de calcul de la dotation de fonctionnement ne peuvent pas être changées du jour au lendemain, nous continuons à raisonner sur les mêmes principes (forfaits de fonctionnement et dotations particulières selon les besoins détectés des établissements). Nous souhaitons mettre en place des plans d'actions biannuels départementaux pour prendre en charge par des moyens spécifiques des besoins urgents comme par exemple le développement du numérique des établissements et l'inclusion numérique des collégiens.

Les TOS sont des catégories de personnels souvent négligés. Ils doivent être en nombre suffisant dans les établissements et travailler dans de bonnes conditions. Ils sont indispensables au bon fonctionnement des établissements. Un bâtiment propre qui fonctionne correctement permet de limiter les dégradations (donc les coûts de rénovations futurs) et permet aux élèves d'étudier sereinement dans de bonnes conditions.

Pour conclure.

Nous souhaitons souligner qu'il faut également des établissements apaisés pour bien étudier. Nous souhaitons vivement institutionnaliser des tiers médiateurs pour la sensibilisation sur les effets de la drogue et des référents "laïcité, discriminations, harcèlement, violences" en créant des circuits d'alertes avec les services sociaux.

Cordialement

Nathalie Fardel et Herve-André Milliou

Chers parents de la FCPE Nord,

Nous avons construit notre programme avec l'ensemble des camarades de La France insoumise du Nord. Veuillez trouver ci-dessous les réponses à vos questions.

Quelle sera votre politique en matière de moyens alloués aux collèges ?

- ✓ Sur quels critères seront allouées les dotations de fonctionnement des collèges ?

Les dotations seront allouées en fonction des besoins, dans une logique de service public et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes des établissements. L'éducation est une priorité pour les candidats et les candidates de la France Insoumise. Il faut être dans la prévention et l'investissement.

- ✓ Quelle sera l'évolution de la dotation pédagogique des collèges par rapport à la dotation actuelle ?

Dans la mesure du possible, tout comme pour la dotation de fonctionnement, elle sera revue à la hausse en fonction des besoins et en concertation afin de faire profiter les élèves du département des meilleurs équipements possibles, notamment, en matière d'équipements informatiques. La dotation matérielle des établissements, actuellement fixée à 2000 euros, sera réévaluée à la hausse.

- ✓ Quelle sera votre politique de gestion du personnel TOS ?

Le personnel du département est essentiel, il assure les missions de la restauration, de la maintenance et de l'entretien général des collèges, nous souhaitons tout mettre en œuvre pour limiter le recours aux CDD dès lors où cela correspond à un besoin pérenne. On ne gère pas un service public comme on gère une entreprise. Ainsi, la stabilité, la cohésion et la valorisation des missions du personnel TOS seront au cœur de notre politique.

Quelle sera votre politique pour la restauration scolaire ?

- ✓ Les tarifs seront-ils dégressifs en fonction des revenus des familles ? Sera-t-elle gratuite pour les moins favorisés ?

Nous proposons à l'échelle local et conformément à notre programme « l'Avenir en commun », la gratuité de la restauration scolaire pour tous les élèves.

- ✓ Quels seront vos objectifs pour la part d'aliments « bio » et d'approvisionnement local ?

Dans un double but écologique et de santé, nous souhaitons augmenter la part de bio dans les assiettes de nos collégiens et favoriser l'approvisionnement de la restauration en circuit court, afin de favoriser l'économie de notre département et la traçabilité de la nourriture.

Quelle sera votre politique pour les bâtiments scolaires ?

- ✓ Serez-vous attentifs à leurs matériaux (plomb, amiante etc.) ?

Un audit sera réalisé en début de mandat pour avoir une cartographie à jour des bâtiments scolaires et ainsi pouvoir intervenir au cours de notre mandat. Les nouvelles constructions répondront aux normes environnementales en vigueur tout en évitant le plus possible le recours au béton.

- ✓ Vous engagez-vous à garantir leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

L'éducation est un droit fondamental donc tous les jeunes doivent pouvoir accéder aux établissements scolaires. Les moyens seront alloués aux collèges non accessibles ou difficilement accessibles.

- ✓ Comment comptez-vous réduire leur impact sur l'environnement ?

L'audit des matériaux, évoqué précédemment, servira également à cartographier les passoires thermiques. Cela permettra de tracer une priorisation des bâtiments et engager la rénovation nécessaire pour diminuer l'impact sur l'environnement et améliorer le confort des usagers. Etant moi-même enseignant je connais très bien ces aberrations qui consiste à ouvrir les fenêtres en hiver car les radiateurs surchauffent...

- ✓ Serez-vous attentifs aux conditions de vie des élèves concernant le bruit et l'acoustique ?

Beaucoup de chose peuvent déconcentrer ou perturber un cours. Le bruit en fait partie. La rénovation des bâtiments se fera en intégrant la problématique de l'insonorisation des salles de cours.

- ✓ Les élèves auront-ils accès à des toilettes accueillantes et en nombre suffisants ?

L'accès à l'hygiène est un droit fondamental et joue sur le bon déroulé d'une journée de cours. Pour assurer un bon entretien, il faut du personnel en nombre suffisant et une responsabilisation des principaux usagers. Les toilettes doivent être propres, disposer de savon, de papier hygiénique et de protections périodiques gratuites.

- ✓ Quelle sont vos ambitions pour les collèges nécessitant des réhabilitations lourdes ? ✓

Quelle sera votre mode de fonctionnement pour les travaux urgents ?

Comme évoqué précédemment, cela dépendra de l'audit qui sera réalisé en début de mandat. Nous agirons partout où cela sera nécessaire et urgent, cela est une question d'égalité de traitement et d'accès du service public pour tous les jeunes du département.

Quelle sera votre politique pour les élèves porteurs de handicaps ?

- ✓ Comment gérerez-vous le transport scolaire de ces élèves ?

Actuellement, 988 élèves en situation de handicap (pour l'année 2020) bénéficient d'une prise en charge de leur transport scolaire conformément aux obligations du Code des transports en la matière. Nous ferons notre possible pour continuer cette prise en charge, dans les meilleures conditions possibles afin de garantir l'accès à l'éducation de ces jeunes en situation de handicap et ce, en fonction de leurs besoins.

✓ [Pourrez-vous améliorer le fonctionnement des commissions MDPH ?](#)

Plusieurs de nos candidats et candidates étant personnellement touchée par le handicap, cette question sera centrale au cours de notre mandat. L'amélioration du fonctionnement des MPDH et de la CDAPH seront pour nous des priorités. Cette amélioration passera par les premiers concernés et en évitant un fonctionnement horizontal désincarné.

Nous restons à disposition si vous avez besoin de plus d'informations ou d'éclaircissements.

Cordialement,

Elodie Cloez et Kevin Vaillant

Candidat.e La France insoumise pour le canton de Lille 3



Réponses aux questions posées par la FCPE Nord

Chers parents de la FCPE Nord,

Voici nos réponses et nous restons à votre disposition pour toute autre question ainsi que pour échanger. Je suis moi-même, Claire, candidate titulaire pour le canton de Lille 6, membre d'une association de parents d'élèves sur le département car j'ai une fille scolarisée en 6^e. La question des collèges est une question d'avenir, surtout que ces dernières années, les collèges subissent de plein fouet le fonctionnement de la politique d'économies mise en place par le Ministre de l'éducation nationale, Jean Michel Blanquer, fermeture de classes, fermeture d'options, Nous serons à vos côtés pour proposer le meilleur à vos enfants et tenter d'atténuer cette politique libérale qui met à mal le service public de l'éducation.

Quelle sera votre politique en matière de moyens alloués aux collèges ?

- ✓ Sur quels critères seront alloués les dotations de fonctionnement des collèges ?

--> En fonction des besoins, dans une logique de service public et en concertation avec les établissements. L'éducation est une priorité pour les candidats et les candidates de la France Insoumise. Il ne faut plus se contenter d'une légère hausse annuelle permettant de gérer les ravages de la pandémie de Covid 19. En outre, il faut permettre aux collèges d'avoir un fond de roulement d'au moins 6 mois pour éviter tout problème de trésorerie et octroyer des financements supplémentaires dédiés aux projets pédagogiques et culturels.

- ✓ Quelle sera l'évolution de la dotation pédagogique des collèges par rapport à la dotation actuelle ?

--> Tout comme pour la dotation de fonctionnement, elle sera revue à la hausse en fonction des besoins et en concertation avec les établissements afin de faire profiter les élèves du département des meilleurs équipements possibles, notamment, en matière d'équipements informatiques. La dotation matérielle des établissements, actuellement fixée à 2000 euros sera, également, réévaluée à la hausse.

- ✓ Quelle sera votre politique de gestion du personnel TOS ?

--> Le personnel du département est essentiel, il assure les missions de la restauration, de la maintenance et de l'entretien général des collèges, nous souhaitons tout mettre en œuvre pour limiter le recours aux CDD qui ne permettent que de remplacer les postes vacants « au fil de l'eau », au profit d'une politique de « déprécarisation » des personnels et de valorisation de leurs missions. De plus, au contraire de la logique d'externalisation actuellement en place, nous souhaitons maintenir le statut de fonctionnaire des agents TOS.

Quelle sera votre politique pour la restauration scolaire ?

- ✓ Les tarifs seront-ils dégressifs en fonction des revenus des familles ? Sera-t-elle gratuite pour les moins favorisés ?

--> Nous proposons à l'échelle local et conformément à notre programme « l'Avenir en commun », la gratuité de la restauration scolaire pour tous les élèves. L'accès à une alimentation saine et variée est un droit fondamental, c'est notre devoir de mettre en place une restauration scolaire saine, variée et gratuite !

- ✓ Quels seront vos objectifs pour la part d'aliments « bio » et d'approvisionnement local ?

--> Dans un but écologique mais aussi de santé, nous souhaitons augmenter la part de bio dans les assiettes de nos collégiens et favoriser l'approvisionnement de la restauration en circuit court, afin de favoriser l'économie de notre département et d'encourager nos agriculteurs et nos éleveurs.

Quelle sera votre politique pour les bâtiments scolaires ?

- ✓ Serez-vous attentifs à leurs matériaux (plomb, amiante etc.) ?

--> Nous travaillerons sur cette question en début de mandat afin d'identifier les bâtiments les plus à risque et de pouvoir intervenir au cours de notre mandat. L'amiante a déjà fait suffisamment de victime comme ça, il faut dire stop ! Un audit sera donc réalisé en début de mandat.

- ✓ Vous engagez-vous à garantir leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ?

--> 100% des collèges qui sortiront de terre sous notre mandat, si bien entendu, nous obtenons une majorité au conseil départemental, seront des bâtiments accessibles ! Tout sera également mis en œuvre pour que les bâtiments qui ne le sont pas encore, le deviennent ! Tous les jeunes doivent pouvoir accéder aux collèges du département, leur handicap ne doit en aucun cas être une entrave au déroulement de leur scolarité.

- ✓ Comment comptez-vous réduire leur impact sur l'environnement ?

--> Ici encore, bien entendu, nous serons particulièrement vigilants à l'impact des bâtiments des collèges sur l'environnement, c'est pour cela que comme évoqué précédemment un audit des matériaux utilisés dans la conception de ces derniers sera réalisé en début de mandat.

- ✓ Serez-vous attentifs aux conditions de vie des élèves concernant le bruit et l'acoustique ?

--> Nous ferons notre possible pour être vigilant sur ce point, nous comptons sur les familles pour nous faire remonter ce genre de problématique, nous tâcherons d'y apporter les réponses les plus adaptées possibles.

- ✓ Les élèves auront-ils accès à des toilettes accueillantes et en nombre suffisants ?

--> Oui, l'accès aux toilettes ainsi qu'aux protections périodiques pour les jeunes filles, nous semble relever d'un droit fondamental d'accès à l'hygiène, il est inadmissible que ce ne soit pas le cas partout, nous ferons tout notre possible pour que ces lieux d'aisance soient en nombre suffisant, bien entretenus, qu'ils disposent de savon, de papier hygiénique et de protections périodiques gratuites et à disposition pour les jeunes filles.

- ✓ Quelle sont vos ambitions pour les collèges nécessitant des réhabilitations lourdes ? ✓ Quelle sera votre mode de fonctionnement pour les travaux urgents ?

--> Ici encore, comme évoqué précédemment, cela dépendra de l'audit qui sera réalisé en début de mandat mais nous agirons partout où cela sera nécessaire et urgent, cela est une question d'égalité de traitement et d'accès du service public pour tous les jeunes du département.

Quelle sera votre politique pour les élèves porteurs de handicaps ?

- ✓ Comment gérerez-vous le transport scolaire de ces élèves ?

--> Actuellement, 988 élèves en situation de handicap (pour l'année 2020) bénéficient d'une prise en charge de leur transport scolaire conformément aux obligations du Code des transports en la matière. Nous ferons notre possible pour continuer cette prise en charge, dans les meilleurs conditions possibles afin de garantir l'accès à l'éducation de ces jeunes en situation de handicap et ce, en fonction de leurs besoins.

- ✓ Pourrez-vous améliorer le fonctionnement des commissions MDPH ?

--> Plusieurs de nos candidats et candidates étant personnellement touchée par le handicap, cette question sera centrale au cours de notre mandat. L'amélioration du fonctionnement des MPDH et de la CDAPH seront pour nous des priorités.

Bien à vous,

Claire Cathelain et Nicolas Sierra

